

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS
RECEPTIONS

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1400

Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JELLOUL AMEED

Date de naissance : 01.01.1942

Adresse : lot ELMAHDIA, Rue 11 n° 141 DE RONA

Tél. : 06 58 52 17 27

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Pex: 05 22 03 43 28 / Tél 06 07 58 58 57

Date de consultation : 19.10.3.2024

Nom et prénom du malade : Fatima EL Hambaly Age : 1948

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA / C. Fm M / Gostola Champs

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

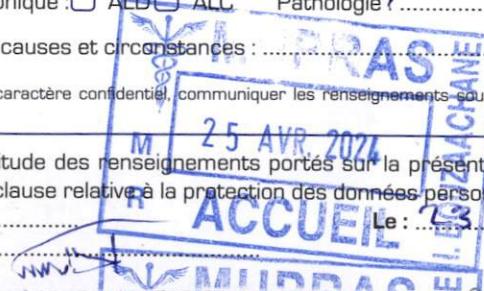
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA Le : 25 AVR 2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/03/2024	CS		150 DH	Dr. Smail MELLAL Médecin Dentiste Dent Chabal Tel: 05 22 07 22 00 INPE: 061240933

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie l'Assurance Mme ECH-CHABAA bounia EB 253 Pte Lyaie Nouasseur Z.E. Casablanca Tel: 06 22 53 96 93 IN.P.E : 092066255 9.03.2024	9.03.2024	Pharmacie l'Assurance Mme ECH-CHABAA bounia EB 253 Pte Lyaie Nouasseur Z.E. Casablanca Tel: 06 22 53 96 93 156715

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

30 gélules

L 0834
P: 08-26
PUC: 77,00 DH

civile+Fenouill
taine à base de

PHILE®

957

6 118000 083320
14 comprimés
ARIXIB® 90 mg

PPV: 142,10 DH
COOPER PHARMA

6 118000 031697
10 comprimés 160 mg
NEOFORTAN®

LOT 360284
EXP 092026
PPV: 92DH30

10 CPS EFP
NEOFORTAN 160mg

6 118000 023159
INEXIUM
CPR GR 20 mg
Bouteille 14
640100MP21NRA PPV: 76,70 DH
SYNTHEMEDIC
O 6 118001 020591
INEXIUM
CPR GR 20 mg
Bouteille 14
640100MP21NRA PPV: 76,70 DH
SYNTHEMEDIC

175 20
12 2026
LOT 293696
E EXP 145,90

175 20
12 2026
LOT 293696
E EXP 145,90

175 20
12 2026
LOT 293696
E EXP 145,90

175 20
12 2026
LOT 293696
E EXP 145,90

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور سmail المalki

طبيب عام

خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

19 MARS 2024

DEROUA, le :

Fatma

El houcine

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N° 102 - Deroua
+ 05 22 03 43 28 / Tel 06 07 58 58 57

92 p30



des portes 100
42

77000, 20

ch. ph. 1-
2 x 2

12,5 90

16 30 (14)

175, 10

Pharmacie l'organier
Mme ECH BIHNA
EB 253 P. 10
Casablanca
+ 05 22 03 43 28

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N° 102 - Deroua

ix:05 22 03 43 28 / Tel 06 07 58 58 57

Consultation à Domicile

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

160

Pharmacie l'organier

Vortex 2
Plant 160

S

medium 2
3 mm

medium 2
3 mm